(Pannel avant)

GROUPE	4	HERBICIDE

IPCO®
2,4-D Amine 600
HERBICIDE LIQUIDE

AGRICOLE
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

GARANTIE: 2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine): 560 g e.a./L
Avertissement, contient l'allergène soja.

NO. D'ENREGISTREMENT: 17511
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net : 10 litres

AVERTISSEMENT POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P.1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

®T.M. Reg'd. RC 621-0909

DÉTACHER LE MODE D'EMPLOI SUIVANT LE POINTILLÉ. CETTE PARTIE-CI DOIT RESTER ATTACHÉE AU CONTENANT.

PRÉCAUTIONS: Précautions de manutention: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Peut causer une irritation cutanée. Ne pas respirer la buée de pulvérisation ni les vapeurs. **Vêtements et équipement de protection: Manutention du concentré (mélange et chargement):** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants, il est conseillé de porter une combinaison. S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a. (473 L IPCO 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide)/j, les travailleurs doivent également employer un système fermé. **Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel):** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Par voie aérienne, il est interdit de recourir à des signaleurs humains. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion. **Précautions à prendre par l'opérateur:** Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement protecteur propre. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtements, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond ; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément ; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection personnel. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement protecteur personnel séparément du linge de maison. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau. **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES:** Manutentionnez avec soin et mélangez seulement dans un système fermé. Travaillez seulement dans un endroit avec ventilation adéquate. Les petites quantités peuvent endommager les plantes sensibles. Éviter que la pulvérisation ou les vapeurs dérivent sur des cultures, les plantes ornementales et d'autres plantes sensibles. Ne pas pulvériser durant les périodes de grandes vents. Pour que la pulvérisation dérive moins, on peut recourir aux pulvérisations grossières. Éviter de contaminer les étendues d'eau ou les aliments. Conservez dans le contenant initial. Ne pas réutiliser les contenants vides à moins que spécifié autrement. Bien fermer les contenants et tenir à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Entreposer au-dessus de 0 degrés C. AGITEZ BIEN AVANT D'UTILISER. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'usage. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca. **DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT:** Ne pas entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application. **DANGERS ENVIRONMENTAUX:** Veuillez vous référer au livret ci-joint pour une description complète des dangers environnementaux. **PREMIERS SOINS:** En cas d'empoisonnement, faire appel au médecin ou un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette, le nom du produit et le numéro d'homologation lorsque vous cherchez à obtenir une aide médicale.
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traitez et surveillez les symptômes de toute intoxication systémique. 2,4-D peut causer une grave irritation des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination. D'autres effets possibles de surexposition sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée.
RINÇAGE ET ÉLIMINATION: Pour contenants recyclables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le

point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. **Pour contenants retournables:** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). **Pour contenants retournables ou remplissables:** En vue de son élimination, ce contenant peut être retrouné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Livret détachable)

DÉTACHER LE MODE D'EMPLOI SUIVANT LE POINTILLÉ.

GROUPE	4	HERBICIDE

IPCO®
2,4-D Amine 600
HERBICIDE LIQUIDE

AGRICOLE
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

GARANTIE: 2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine): 560 g e.a./L
Avertissement, contient l'allergène soja.

NO. D'ENREGISTREMENT: 17511
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net : 10 litres

AVERTISSEMENT POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P.1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

®T.M. Reg'd.

RC 621-0909

TABLE DES MATIÈRES IPCO 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide

Blé de printemps, orge, seigle	ALLEZ À LA SECTION 1	Fraisiers (Est du Canada seulement)	ALLEZ À LA SECTION 12
Blé d'hiver, seigle d'automne	ALLEZ À LA SECTION 2	Framboisiers (Est du Canada seulement)	ALLEZ À LA SECTION 13
Maïs cultivé	ALLEZ À LA SECTION 3	Canneberges	ALLEZ À LA SECTION 14
Mauvaises herbes supprimées; Taux d'application	ALLEZ À LA SECTION 4	Abres Fruitiers en Production : pommiers, pêchers, poiriers, pruniers, abricotiers, cerisiers (fruits sucrés et aigres)	ALLEZ À LA SECTION 15
Sorgho Fourrager, millet fourrager	ALLEZ À LA SECTION 5	Mauvaises herbes et brousailles sur terrains non broutés ou non cultivés	ALLEZ À LA SECTION 16
PÂTURAGES ET PARCOURS ÉTABLIS (sans légumineuses)	ALLEZ À LA SECTION 6	Mélanges en réservoir	ALLEZ À LA SECTION 17
Cultures fourragères et de semence (graminées)	ALLEZ À LA SECTION 7	Mélange et application	ALLEZ À LA SECTION 18
Terres en chaume, bords de route, terres non cultivéés	ALLEZ À LA SECTION 8	Précautions	ALLEZ À LA SECTION 19
Intervalles pour la pré-récolte et le broutage	ALLEZ À LA SECTION 9	Premiers soins	ALLEZ À LA SECTION 20
Gazons, parcours de golf établis, terrains de golf, pelouses, parcs	ALLEZ À LA SECTION 10	Renseignements toxicologiques	ALLEZ À LA SECTION 21
Asperges (Est du Canada seulement)	ALLEZ À LA SECTION 11	Rinçage et élimination	ALLEZ À LA SECTION 22

MODE D'EMPLOI:

SECTION 1 - BLÉ, ORGE, SEIGLE

Stade d'application: Application terrestre ou aérienne: Appliquer entre le stade de la 4e feuille étendue et le début du stade de la feuille étendard. (Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses).

ALLEZ À LA SECTION 4

SECTION 2 - BLÉ D'HIVER, SEIGLE D'AUTOMNE

Stade d'application: Application terrestre ou aérienne. Appliquez au printemps, entre le tallage complet et le début du stade de l'épiaison. N'appliquez pas à l'automne sur les plantules de céréales d'hiver.

ALLEZ À LA SECTION 4

SECTION 3 - MAÏS CULTIVÉ

Stade d'application: Application terrestre seulement. Appliquez de façon généralisée avant que le maïs atteigne une hauteur de 15 cm (feuilles étendues) et/ou avant le stade de six feuilles. L'application généralisée sur les cultures plus avancées pourrait endommager le maïs. Dans le cas d'applications plus tardives (maïs entre 15 et 75 cm avec feuilles étendues), utilisez un écran de protection ou sous forme de jet dirigé à l'aide de pendillards. Garder le jet à l'écart du feuillage de maïs. N'appliquez pas pendant un intervalle de deux semaines avant la formation des soies et des aigrettes. Évitez de cultiver pour une période de deux semaines après l'application. Utiliser un minimum de 100L d'eau par hectare. N'ajoutez pas d'huile ou de surfactant.

ALLEZ À LA SECTION 4

SECTION 4 - MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ET TAUX D'APPLICATION

Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes. Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée. Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut occasionner des dommages significatifs à la culture, et ne devraient être utilisées que lorsque le risque de dommages à une culture sera compensé par les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes. Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement. Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

Mauvaises herbes sensibles: Laiteron potager, bardanette épineuse (jusqu'à 4 feuilles), bardane (avant le stade de 4 feuilles), lampourde glouteron, petite herbe à poux, vergerette annuelle, caméline faux-lin, fausse herbe à poux, sagesse-des-chirurgiens, salsifis majeur, grande herbe à poux, kochia, chénopode blanc, moutardes (sauf moutarde des chiens et tanaise), crépis des toits (sensible à l'automne et au stade 1-2 feuilles au printemps), plantain, laitue scariole, amarante à racine rouge, ansérine de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur, grande ortie, tabouret des champs, mélilot (plantule), euphorbe à feuilles de thym, colza spontané, radis sauvage, tournesol sauvage (des prairies).

Stade optimal de croissance des mauvaises herbes: 2 à 4 feuilles, croissance active.*

Taux d'application sur mauvaises herbes sensibles:

Petites plantules, bonnes conditions de croissance:	600 mL/ha
Mauvaises herbes au stade bouton, conditions froides ou sèches, ou infestation forte:	950 mL/ha

* La suppression des mauvaises herbes pourrait être réduite si le stade optimal de croissance des mauvaises herbes est dépassé.

Mauvaises herbes difficiles à supprimer: Laitue bleue, armoise bisannuelle, pourpier commun, Patience crépue (jusqu'à 4 feuilles), pisselit dans la pelouse, moutarde des chiens et tanaise, sagesse-des-chirurgiens (avant l'élongation), séneçon vulgaire, herbe à gomme, galinsoga cilié, épervière, prunelle vulgaire, liseron des haies,renouée (jusqu'à 4 feuilles), crépis des toits (au printemps, avant l'élongation), chénopode glauque, lépidie densiflore, matricaire odorante, amarante fausse-blite, centaurée de Russie, petite oseille, amarante blanche, abutilon, barbarée vulgaire (avant le stade de 4 feuilles).

Stade optimal de croissance des mauvaises herbes: 2 à 4 feuilles, croissance active.*

Taux d'application sur mauvaises herbes difficiles à supprimer:

Petites plantules, bonnes conditions de croissance :	1,0 L/ha
Mauvaises herbes au stade bouton, conditions froides ou sèches, ou infestation forte :	1,5 L/ha

NOTEZ: Les taux élevés d'application peuvent résulter en plants de la culture déformés. Cependant, une meilleure suppression des mauvaises herbes résultera probablement en rendements plus élevés.

* La suppression des mauvaises herbes pourrait être réduite si le stade optimal de croissance des mauvaises herbes est dépassé.

SUPPRESSION DES PARTIES ÉPIGÉES DE LA MAUVAISE HERBE SEULEMENT:

Armoise bisannuelle, laitue bleue, chardon vulgaire, bardane, bouton d'or, chardon des champs,pisselit officinal des champs, liseron des champs, herbe à gomme, liseron des haies, cranson dravier, euphorbe ésule, céraiste vulgaire*, laiteron des champs, centaurée de Russie, sarrasin de tartarie, cardère des bois, tournesol spontané, barbarée vulgaire (supprimée avec applications avant le stade de 4 feuilles).

* Utilisez le taux maximum indiqué ci-dessous pour la répression seulement.

Taux d'application (suppression des parties épigées de la mauvaise herbe seulement):

Petites plantules, bonnes conditions de croissance :	1,0 L/ha
Mauvaises herbes au stade bouton, conditions froides ou sèches, ou infestation forte :	1,5 L/ha

NOTEZ: À utiliser dans la culture seulement. Ces taux d'application peuvent résulter en dommages considérables dans certaines cultures et doivent seulement être utilisés dans les cas où les dommages seront tolérés.

Taux d'application sécuritaire maximum pour les cultures suivantes :

Blé de printemps, orge, seigle :	1,0 L/ha
Blé d'hiver, seigle d'automne :	900 mL/ha
Maïs cultivé:	1,0 L/ha

Ne dépassez pas le taux d'application maximum contre les mauvaises herbes correspondantes dans aucune culture. Ne pas traiter plus d'une fois par année.

ALLEZ À LA SECTION 9

SECTION 5 - SORGHO FOURRAGER, MILLET FOURRAGER

Stade d'application: Application terrestre seulement. Traiter en postémergence des mauvaises herbes et de la récolte quand la récolte est au stade de 4 à 6 feuilles, avant la fermeture du couvert végétal.

Mauvaises herbes sensibles:

Comme décrit dans la Section 4.

Taux d'application:	Jeunes plants (plantules), bonne conditions de croissance:	500 mL/ha
	Mauvaises herbes en bouton, conditions séches très forte infestation:	1,0 L/ha

Mauvaises herbes difficiles à supprimer:

Comme décrit dans la Section 4.

Taux d'application:	Jeunes plants (plantules), bonne conditions de végétation:	1,0 L/ha

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

ALLEZ À LA SECTION 9

SECTION 6 - PÂTURAGES ÉTABLIS, PARCOURS NATUREL (SANS LÉGUMINEUSES)

Stade d'application: Application terrestre ou aérienne. Appliquez durant la période de croissance rapide, habituellement au mois de mai, juin et/ou septembre. Appliquez lorsque le pâturage a été brouté ou coupé et lorsque la croissance a recommencé. Une deuxième application pourrait être nécessaire. N'appliquez pas sur les graminées récemment semées et avant que le pâturage soit bien établi. L'application de l'herbicide peut être fait jusqu'à deux semaines avant la période de gelée quand les conditions de croissance et d'humidité du sol sont bonnes. Après un traitement au IPCO 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide, il est possible que les plantes qui sont toxiques pour le bétail (p.ex., le sénecon jacobée, les cicutaires maculées, la cigűe maculée et le zigadène vénéneux) soient plus appétisantes et préférablement broutées. Tant qu'on ne les aura pas enlevées, qu'elles ne seront pas mortes ou qu'elles n'auont pas reommencé à pousser normalement, ne pas faire paître le bétail sur la surface traitée.

Mauvaises herbes supprimées: Consultez la Section 4.

Taux d'application: Jusqu'à 1,5 à 4,0 L/ha dans 100-300 litres d'eau par hectare.
Utilisez le taux plus élevé contre les mauvaises herbes vivaces.

Ne pas traiter plus de 2 fois par année.

ALLEZ À LA SECTION 9

SECTION 7 - CULTURES FOURRAGÈRES ET DE SEMENCE (GRAMINÉES)

Stade d'application: Application terrestre seulement.

Stade du semis_implantation du peuplement – Peut être utilisé sur les semis depuis le stade 3 feuilles jusqu'avant le gonflement.

Graminées implantées - Appliquer au printemps, jusqu'au gonflement des graminées, ou à l'automne, après la récolte, pour supprimer les dicotylédones annuelles et bisannuelles.

Mauvaises herbes supprimées: Consultez la Section 4.

Taux d'application: **Stade du semis_implantation du peuplement –** 0,49 à 0,95 L/ha dans 100-200 litres d'eau par hectare.

Graminées implantées - 0,6 à 1,9 L/ha dans 100-300 litres d'eau par hectare. Graminées semencières établies – ne pas appliquer plus de 0,95 L de produit par hectare. Ne pas utiliser pendant la floraison ni la pollinisation, sinon le rendement des semences sera moindre. Pour supprimer les mauvaises herbes à germination tardive, comme l'odontite rouge, utiliser 0,95 L de produit par hectare, après la première récolte.

Ne pas traiter plus de 2 fois par année.

ALLEZ À LA SECTION 9

SECTION 8 – TERRES EN CHAUME, BORDS DE ROUTE, TERRES NON EN CULTURE.

Stade d'application: Application terrestre ou aérienne pour chaume et terrains non cultivés. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AERIENNE SUR LES BORDS DE ROUTE.

Mauvaises herbes supprimées: Consultez la Section 4.

Taux d'application sur mauvaises herbes sensibles:

Petites plantules :	1,5 L/ha
Mauvaises herbes au stade bouton, conditions froides ou sèches, ou infestation forte:	2,75 L/ha

Mauvaises herbes difficiles à supprimer: Consultez la Section 4.

Taux d'application sur mauvaises herbes difficiles à supprimer:

Petites plantules (jusqu'à 4 feuilles):	2,75 L/ha
Mauvaises herbes au stade bouton, conditions froides ou sèches, ou infestation forte, mauvaises herbes vivaces et petites brousailles:	4 L/ha

Ne pas traiter plus de 2 fois par année.

NOTEZ: Pulvériser complètement en utilisant 100 L d'eau ou plus par hectare. Contre les mauvaises herbes vivaces et les plantes lingeuses sensibles, employer la dose maximale; un deuxième traitement sera peut-être nécessaire. En déchaumant et en traitant après la repousse, on obtiendra peut-être de meilleurs résultats. NE PAS traiter les graminées pastorales nouvellement ensemencées avant qu'elles soient établies. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 semaines avant le gel.

Après un traitement au IPCO 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide, il est possible que les plantes qui sont toxiques pour le bétail (p.ex., le sénecon jacobée, les cicutaires maculées, la cigűe maculée et le zigadène vénéneux) soient plus appétissantes et préférablement broutées. Tant qu'on ne les aura pas enlevées, qu'elles ne seront pas mortes ou qu'elles n'auont pas reommencé à pousser normalement, ne pas faire paître le bétail sur la surface traitée.

Pour l'équipement manuel, ne pas appliquer plus de 4,8 L d'IPCO 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide par personne par jour pour bords de route ou terres non cultivées.

ALLEZ À LA SECTION 9

SECTION 9 – INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE/DE PÂTURAGE (cultures céréalières, maïs cultivé, sorgho fourrager, millet fourrager, pâturages et, parcours naturel établis, cultures fourragères):

1. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
3. Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

ALLEZ À LA SECTION 18

SECTION 10 - GAZONS, PARCOURS DE GOLF ÉTABLIS, TERRAINS DE GOLF, PELOUSES, PARCS

Stade d'application: NE PAS appliquer par voie aerienne. Traiter au printemps (mai et début de juin) et au début de Septembre avant le gonflement des graminées pour obtenir de meilleurs résultats.

Mauvaises herbes suprimées:

Plantain, pissenlit, patience crépue, moutarde, amarante, herbe à poux, bourse à pasteur et autres mauvaises herbes sensibles au 2,4-D (consultez la Section 4 pour une liste complète).

Taux d'application: 1,9 L/ha dans 100-200 litres d'eau par hectare.

Ne pas traiter plus de 2 fois par année.
Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

Délai d'accès aprè traitement:

Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

Notes d'application : NE PAS appliquer à un gazon contenant les espèces d'agrostide ou sur les nouvelles pelouses parce que des dommages peuvent se produire. N'appliquez pas s'il y a possibilité de précipitation dans les prochaines 24 heures. Éviter l'application si le temps est chaud (au-dessus de 27 deg. C) et/ou sec. Éviter la tonte 4 jours avant et après une application.
Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes.
Ce produit es efficave seulement lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance de nouvelles mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles.
NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.

ALLEZ À LA SECTION 18

SECTION 11 - ASPERGES (EST DU CANADA SEULEMENT)

Stade d'application: NE PAS appliquer par voie aérienne. Traiter au début de la saison, juste après une coupe ou un disquage. Peut aussi être appliqué 3 semaines après un disquage post-cultural, et ce, en pulvérisation dirigée pour éviter de mouiller les asperges.

Mauvaises herbes sensibles:
Comme décrit dans la Section 4.

Taux d'application: 1,7 à 2,3 L/ha. Utiliser le taux d'application le plus faible pour les espèces plus sensibles et le taux plus élevé pour les mauvaises herbes difficiles à supprimer ou où la suppression des parties épigées de la mauvaise herbe est acceptable dans la Section 4. Appliquer dans 100-200 litres d'eau par hectare.

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

Notez : Si le brouillard de pulvérisation dérive directement sur les pointes sortant de terre, celles-ci peuvent se déformer (c.-à-d. se tordre). Les tiges sortant de terre par la suite seront normales.

ALLEZ À LA SECTION 18

SECTION 12 - FRAISIERS (EST DU CANADA SEULEMENT)

Méthode de traitement: NE PAS appliquer par voie aérienne.

Après la plantation : Traiter 2 à 4 semaines APRÈS LA PLANTATION, mais avant que les stolons ne prennent racine en juin. Il est recommandé d'utiliser une buse à faible pression et aux goutelettes grossières.

Rénovation du peuplement : Appliquer après la récolte mais avant la tonte. Après le traitement, attendre quelques jours avant de tondre. NE PAS traiter entre la mi-août et la dormance d'automne à cause des dommages possibles sur la formation des boutons à fleurs. La variété Veestar est plus sensible que la variété Redcoat. Un tel traitement peut provoquer une déformation temporaire des feuilles.

Taux d'application: **Après la plantation :** 0,82 L/ha **Rénovation du peuplement :**1,7 L/ha
Appliquer dans 100-200 litres d'eau par hectare.

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

ALLEZ À LA SECTION 18

SECTION 13 - FRAMBOISIERS (EST DU CANADA SEULEMENT)

Méthode de traitement: NE PAS appliquer par voie aérienne.

Traiter n'importe quand, SAUF PENDANT LA FLORAISON. Éviter de pulvériser les nouvelles pousses.

Taux d'application: 0,93 L/ha. Appliquer dans 100-200 litres d'eau par hectare. Pour les traitements localisés, on peut se servir d'une dose plus élevée.

Taux d'application maximum :

Traitement généralisé: 0,93 L/ha. Ne pas traiter plus de 2 fois par année.

Traitement localisé**:** 2,23 L/ha

ALLEZ À LA SECTION 18

SECTION 14 - CANNEBERGES

Méthode de traitement: NE PAS appliquer par voie aérienne.

Traiter les mauvaises herbes en pleine croissance en juin-juillet, en essuyant les mauvaises herbes qui dominent les canneberges. Éviter tout contact avec les canneberges pour ne pas les abîmer. Appliquer le produit une seule fois par année, jusqu'à 50 jours avant la récolte.

Taux d'application: Appliquer avec une solution d'une partie d'herbicide liquide IPCO 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide et 2,6 parties d'eau (solution 27,5 %).

Mauvaises herbes particulières supprimées : Toutes les mauvaises herbes cataloguées (consultez la Section 4), y compris la reine des prés, le millepertuis, l'aulne et l'aster ponceau.

ALLEZ À LA SECTION 18

SECTION 15 - ARBRES FRUITIERS EN PRODUCTION pommiers, pêchers, poiriers, pruniers, abricotiers, cerisiers (cerises douces et aigres).

Stade d'application: Traiter tôt au printemps après la levée des mauvaises herbes, avant la cueillette en respectant le délai de 80 jours ou bien après la cueillette, sur les espèces à feuilles larges en croissance active. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Espèces supprimées: Plantain, pissenlit, patience crépue, moutardes, amarante à racine rouge, amarante fausse-blite, ansérine de Russie, petite herbe à poux, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, tabouret des champs, lampourde glouteron, laitue scariole, crépis des toits (rosette d'automne ou au printemps au stade de 1-2 feuilles), soude roulante, laiteron (jeunes plants) et chardon des champs (jeunes plants).

Taux d'application: 1,7 L/ha

Délai avant la récolte: Ne pas appliquer aux mauvaises herbes moins de 80 jours avant la cueillette des fruits.

Précaution: Ne pas traiter quand il y a des fruits utilisables sur le sol du verger.

Délai d'accès après traitement:

Pendant le traitement, ne pas admettre sur les lieux les gens (sauf l'opérateur) ou les animaux de compagnie. Ne pas retourner à l'endroit traité avant que l'herbicide ait séché complètement.

ALLEZ À LA SECTION 18

SECTION 16 - MAUVAISES HERBES ET BROUSAILLES SUR TERRAINS NON BROUTÉS OU NON CULTIVÉS (tels que les servitudes des réseaux de services publics, les servitudes pour le transport, les zones aéroportuaires, les terrains incultes et les parcs industriels)

Espèces sensibles : Consultez les calendriers de pulvérisation provinciaux pour une liste d'espèces de mauvaises herbes sensibles. Application terrestre ou aérienne.

Taux d'application : 2,75 – 7,90 L/ha
Utiliser le taux d'application le plus faible pour les espèces plus sensibles, comme le cerisier de Virginie, la symphorine de l'ouest, le saule et les peupliers.

Quantité d'eau : Utiliser suffisamment d'eau pour complètement mouiller le feuillage, soit 1000 à 3000 L/ha pour l'application terrestre. Là où seulement les herbes sont présentes, utilisez 100 à 200 L par hectare de solution. Pour l'application aérienne, utilisez 55 à 165 L par hectare de solution.

Taux d'application maximum :

Suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces : 4 L/ha
Ne pas traiter plus de 2 fois par année.

Pour l'équipement manuel, ne pas appliquer plus de 4,8 L par personne par jour.

Suppression des plantes ligneuses: 7,90 L/ha
Ne pas traiter plus de 2 fois par année.

Pour l'équipement manuel, ne pas appliquer plus de 8,9 L par personne par jour sans respirateur, ou 14,3 L par personne par jour avec respirateur.

Notez : Pulvériser sur les brousailles mesurant jusqu'à 3 mètres de hauteur, après le développement du feuillage. Pour de meilleurs résultats, appliquez l'herbicide aussitôt que les feuilles sont complètement ouvertes. Appliquez suffisamment de solution pour complètement mouiller toutes les parties de la plante, jusqu'au sol. Les brousailles ou les arbres excédant 3 mètres de hauteur doivent être coupés près du sol et pulvérisés lorsque les repousses atteignent au moins 0,6 m de hauteur. L'application de l'herbicide peut être faite jusqu'à deux semaines avant la période de gelée quand les conditions de croissance et d'humidité sont bonnes.

ALLEZ À LA SECTION 18

SECTION 17 – MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Utilisez les mélanges en réservoir seulement lorsqu'ils sont recommandés. Lisez et respectez les instructions, les directions pour l'application aérienne, les avertissements, les précautions, ainsi que les intervalles de broutage pour les deux produites utilisés dans le mélange. Lorsque vous mélangez des produits en réservoir, observez les méthodes les plus strictes pour la manutention et le mélange décrites sur l'étiquette de chaque produit. Consultez les étiquettes des produits d'association du mélange pour se familiariser avec les méthodes d'application, les taux et les périodes d'application, ainsi que toute limite imposée sur le produit.

ALLEZ À LA SECTION 18

SECTION 18 - MÉLANGE, APPLICATION ET MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION:

1. Remplir le réservoir d'eau à la moitié. Commencer à agiter.
2. Ajouter le 2,4-D Amine 600 Liquid Herbicide.
3. Lorsque les mélanges sont utilisés, référez-vous à l'étiquette du produit d'association pour les informations nécessaires.
4. Finir de remplir le réservoir.
5. Utilisez 50-200 L/ha d'eau pour l'application terrestre, à moins d'indications particulières sur les étiquettes des produits d'association.
6. Ne pas dépasser 275 kPa de pression pour l'application terrestre.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Application aérienne: NE PAS appliquer par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Application aérienne (incluant aéronef à voilure fixe et tournante):
Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés. Il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

Mises en garde concernant l'utilisation par voie aérienne
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques a l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par du Comité Fédéral, Provincial et Territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.* Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons spécifiées dans la "**RENSEIGNEMENTS SUR LES ZONES TAMPONS**" ci-après doivent être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde pour l'application aérienne concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ZONES TAMPONS

Zones tampons destinées à protéger les habitats sensibles
Aucune zone tampon n'est requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures stratégies d'application qui soient en termes de réduction de la dérive hors site, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d'application	Culture			Zones tampons (en mètres) necessaries à la protection des :				
				Habitats d'eau douce d'une profondeur de:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
				Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Gazons, parcours de golf établis, terrains de golf, pelouses, parcs			1	0	1	0	1
	Cultures de grande production**			1	0	1	0	1
	Jachères, chaume de cultures, pâturages, grands pâturages libres, terrains non broutés / non cultivés (y compris les bords de chemin, les emprises*** et l'utilisation à des fins de débroussaillement)			1	0	1	0	2
Voie aérienne	Cultures de grande production**		Voilure fixe	1	0	1	0	45
			Voilure tournante	1	0	1	0	40
	Jachères, chaume de cultures, pâturages, grands pâturages libres		Voilure fixe	1	0	1	0	60
			Voilure tournante	1	0	1	0	50
	Terres non agricoles (y compris les bords de chemin, les emprises*** et l'utilisation à des fins de débroussaillement)	4 L/ha (2,24 kg a.e./ha)	Voilure fixe	1	0	1	0	150***
			Voilure tournante	1	0	1	0	80***
		8,0 L/ha (4,48 kg a.e./ha)	Voilure fixe	2	0	2	0	225***
			Voilure tournante	1	0	1	0	100***

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

** Cultures de grande production suivantes: céréales (blé de printemps, orge, seigle, blé d'hiver, seigle d'automne), maïs cultivé, sorgho fourrager et millet fourrager, cultures fourragères et de semence (graminées), Asperges (Est du Canada seulement), fraisiers (Est du Canada seulement), framboisiers (Est du Canada seulement), canneberges et abres fruitiers en production : pommiers, pêchers, poiriers, pruniers, abricotiers, cerisiers (cerises douces et aigres).

*** Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats sensibles ne sont pas requises.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

ALLEZ À LA SECTION 19

SECTION 19 – PRÉCAUTIONS

Précautions de manutention: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Peut causer une irritation cutanée. Ne pas respirer la buée de pulvérisation ni les vapeurs. **Vêtements et équipement de protection: Manutention du concentré (mélange et chargement):** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants, il est conseillé de porter une combinaison. S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a. (473 L IPCO 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide)/j, les travailleurs doivent également employer un système fermé. **Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel):** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Par voie aérienne, il est interdit de recourir à des signaleurs humains. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion. **Précautions à prendre par l'opérateur:** Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement protecteur propre. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtements, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond ; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément ; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection personnel. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement protecteur personnel séparément du linge de maison. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES: Manutentionnez avec soin et mélangez seulement dans un système fermé. Travaillez seulement dans un endroit avec ventilation adéquate. Évitez la contamination de la nourriture. Conservez dans le contenant initial. Ne pas réutiliser les contenants vides à moins que spécifié autrement. Bien fermer les contenants et tenir à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Entreposer au-dessus de 0 degrés C. AGITEZ BIEN AVANT D'UTILISER. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'usage. **Système de transfert:** Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT: Ne pas entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

DANGERS ENVIRONMENTAUX: Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

Lessivage:
L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

Ruissellement:
Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné. Pour prévenir le ruissellement, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue.

Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE: Gestion de la résistance à IPCO 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistants à IPCO 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.
Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides: Dans la mesure du possible, alterner le IPCO 2,4-D Amine 600 Herbicide Liquide ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autre groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ. Utiliser des mélanger en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autre méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées. Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à lutte intégrée contre les mauvaises herbes. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

ALLEZ À LA SECTION 22

SECTION 20 - PREMIERS SOINS

1. **En cas d'empoisonnement,** appeler un médecin ou un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.
2. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
4. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
5. **En cas d'inhalation,:** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
6. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ALLEZ À LA SECTION 22

SECTION 21 - RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traitez et surveillez les symptômes de toute intoxication systémique. Le 2,4-D peut causer une grave irritaition des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles de surexposition sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.

ALLEZ À LA SECTION 22

SECTION 22 – RINÇAGE ET ÉLIMINATION

Pour contenants recyclables : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. **Pour contenants retournables :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). **Pour contenants retournables ou remplissables :** En vue de son élimination, ce contenant peut être retrouné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(l'étiquette de base)

GROUPE	4	HERBICIDE

IPCO®
2,4-D Amine 600
HERBICIDE LIQUIDE

AGRICOLE
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

GARANTIE: 2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine): 560 g e.a./L
Avertissement, contient l'allergène soja.

NO. D'ENREGISTREMENT: 17511
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net : 10 litres

AVERTISSEMENT POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée
C.P.1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

®T.M. Reg'd.

RC 621-0909